

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

ACTARA® 25 WG

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Insecticide granulaire dispersable dans l'eau pour la suppression des insectes nuisibles énumérés dans les pommes de terre, les fruits à pépins et les petits fruits.

GARANTIE

Thiaméthoxame25 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **28408**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **450 g – 3,4 kg**

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement ne suffit pas, procéder à un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité :

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
3. Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'inhaler les

vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.

4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application. Retirer immédiatement les vêtements si le produit chimique pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
5. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
6. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
7. Pour les applications aériennes de ce produit sur les pommes de terre, ne pas recourir à des signaleurs humains.
8. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Précautions environnementales :

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les terres humides) ainsi que les habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tel que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier lorsque les sols sont perméables (sols sableux, etc.) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques du site et des conditions y régnant avant de procéder au traitement. Les caractéristiques et conditions pouvant provoquer le ruissellement sont, sans s'y limiter, une forte pluie, une pente de modérée à forte, un sol nu ou un sol mal égoutté (par exemple, les sols compactés et à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

Les noms de produits suivis des symboles ® ou ^{MC} sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

ACTARA® 25 WG

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Insecticide granulaire dispersable dans l'eau pour la suppression des insectes nuisibles énumérés dans les pommes de terre, les fruits à pépins et les petits fruits.

GARANTIE

Thiaméthoxame 25 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **28408**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta protection des cultures Canada, inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement ne suffit pas, procéder à un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

Précautions relatives à la sécurité :

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
3. Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'inhaler les

vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.

4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application. Retirer immédiatement les vêtements si le produit chimique pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
5. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
6. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
7. Pour les applications aériennes de ce produit sur les pommes de terre, ne pas recourir à des signaleurs humains.
8. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Précautions environnementales :

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les terres humides) ainsi que les habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tel que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier lorsque les sols sont perméables (sols sableux, etc.) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques du site et des conditions y régnant avant de procéder au traitement. Les caractéristiques et conditions pouvant provoquer le ruissellement sont, sans s'y limiter, une forte pluie, une pente de modérée à forte, un sol nu ou un sol mal égoutté (par exemple, les sols compactés et à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide ACTARA 25WG supprime (par ingestion et par contact) les insectes suceurs et broyeurs énumérés lorsqu'il est utilisé sur les cultures indiquées sur la présente étiquette.

L'insecticide ACTARA 25WG doit être appliqué sur le feuillage des plantes quand les populations d'insectes nuisibles commencent à se former, mais avant que celles-ci n'atteignent des niveaux dommageables sur le plan économique. On peut s'informer des seuils économiques pour les insectes supprimés par l'insecticide ACTARA 25WG auprès des autorités agricoles locales.

L'insecticide ACTARA 25WG est assimilé rapidement par le feuillage après la pulvérisation. Cependant, une couverture complète demeure essentielle si l'on veut obtenir un rendement optimal. Appliquer l'insecticide ACTARA 25WG avec une quantité suffisante d'eau pour assurer

une couverture appropriée. Voir l'information sur l'application à la rubrique Mode d'emploi de la présente étiquette. L'utilisation de plus grands volumes d'eau permettra en général une meilleure couverture, particulièrement lorsque les conditions sont défavorables (temps chaud, sec, etc.) ou lorsque le couvert végétal est dense.

L'insecticide ACTARA 25WG résiste au délavage par la pluie lorsque la solution pulvérisée a eu le temps de sécher.

NOTE – Ne pas procéder à une application foliaire d'insecticide ACTARA 25WG après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec l'insecticide ACTARA 240SC, qui contient également du thiaméthoxame.

APPLICATION

Application terrestre

Les buses du pulvérisateur doivent assurer une application précise et uniforme. Utiliser des buses de pulvérisation qui produisent des gouttelettes de taille moyenne et qui réduisent la dérive. Pour s'assurer d'un traitement précis, étalonner le pulvérisateur avant chaque traitement. Pour plus de renseignements sur l'équipement de pulvérisation et l'étalonnage de celui-ci, consulter le fabricant du pulvérisateur et/ou un conseiller agricole local.

Appliquer l'insecticide ACTARA 25WG en utilisant un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Pour les applications au sol, pulvériser au moins 100 L/ha, à moins d'indication contraire sur l'étiquette. Lorsque le couvert végétal est dense ou lorsque la culture est fortement attaquée par les insectes, utiliser de plus grands volumes d'eau. Éviter de traiter dans des conditions où il est impossible d'obtenir une couverture uniforme ou lorsqu'il y a un risque de dérive excessive. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur.

Précautions

- 1) Avec des volumes d'eau de 100 L/ha, on peut améliorer la couverture en pulvérisant de fines gouttelettes.
- 2) Choisir des buses qui peuvent produire des gouttelettes de la taille voulue, dans la plage de pressions normale.
- 3) Lorsque les gouttelettes pulvérisées sont fines, il est important de s'assurer que toutes les buses fonctionnent et d'étalonner le pulvérisateur.
- 4) Le pulvérisateur doit se déplacer à une vitesse constante dans le champ.
- 5) Surveiller les conditions environnementales et suivre à la lettre **les recommandations pour éviter toute dérive.**

Application avec pulvérisateur de champ – **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes d'un diamètre plus petit que celles classées fines par l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application avec pulvérisateur pneumatique – **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS pulvériser au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. NE PAS** appliquer lorsque la vitesse

du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

Application par voie aérienne – NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre plus petit que celles classées moyennes par l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).** Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes ou du rotor, les buses **NE DOIVENT PAS** être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

Zones tampons

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les terres humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requise pour protéger les habitats d'eau douce dont la profondeur est :	
		inférieures à 1 m	supérieures à 1 m
Pneumatique (premiers et derniers stades de croissance)	Pommiers, poiriers, pommetiers	2	0
Aérienne (avion ou hélicoptère)	Pommes de terre	2	0
Pneumatique (premiers ou derniers stades de croissance)	Petits fruits	1	0

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés.

MÉLANGE

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise d'insecticide ACTARA 25WG dans le réservoir.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
4. Commencer à appliquer la solution lorsque l'insecticide ACTARA 25WG est complètement mélangé à l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée. S'assurer que le contenant du produit est bien fermé.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Directives concernant l'application par voie aérienne

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange et le chargement des produits ainsi que le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions que doit prendre

l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit doit être effectué conformément aux exigences suivantes.

Appliquer dans 20 à 50 litres d'eau à l'hectare.

Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas appliquer en gouttelettes d'un diamètre plus petit que celles classées moyennes par l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Dans le cas des applications par voie aérienne, la dérive est accrue par certaines conditions météorologiques. Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent par rafales ou lorsque la vitesse de vent est supérieure à 15 km/h à 2 mètres au-dessus du site à traiter. Éviter toute dérive vers les habitats terrestres non cultivés. Établir une zone tampon de 3 m entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la plus proche bordure d'un habitat aquatique vulnérable tel que les marécages, les étangs, les fondrières, les lacs, les cours d'eau et les terres humides. Éviter toute dérive vers ces habitats. Ne pas contaminer ces habitats en procédant au lavage ou au rinçage de l'équipement ou des contenants.

MODE D'EMPLOI

CULTURE	INSECTE	DOSE DE PRODUIT (g/ha)	REMARQUES
Pommes de terre	Doryphore de la pomme de terre Pucerons (y compris le puceron vert du pêcher, le puceron de la pomme de terre, le puceron du nerprun et le puceron de la digitale) Cicadelle de la pomme de terre	105 g/ha	Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau de 7 à 10 jours plus tard si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Cicadelle de la pomme de terre : Sa suppression peut nécessiter deux traitements, à un intervalle de 7 à 10 jours.

Remarques : Ne pas appliquer plus de 210 g d'insecticide ACTARA à l'hectare au cours d'une même saison de croissance. Attendre au moins sept jours entre les traitements. Ne pas appliquer moins de sept jours avant la récolte (délai d'attente avant la récolte de 7 jours). Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage. Ne pas utiliser moins de 100 L/ha pour les applications au sol.

Peut être appliqué par voie aérienne ou terrestre.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur des végétaux en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

CULTURE	INSECTE	DOSE DE PRODUIT (g/ha)	REMARQUES
Pommiers Pometiers	Charançon de la prune Punaise de la molène	315 g/ha	PRÉFLORAISON : une application seulement. Punaise de la molène : appliquer seulement lorsque les seuils sont atteints. Charançon de la prune : Consulter le conseiller agricole local pour obtenir des recommandations concernant la région.
		315 à 385 g/ha	POSTFLORAISON : jusqu'à 2 applications. Punaise de la molène : Effectuer une première application immédiatement après la chute des pétales, lorsque les seuils sont atteints. Une deuxième application peut être nécessaire si les insectes causent toujours des dommages. Charançon de la prune : Effectuer une première application immédiatement après la chute des pétales. Une deuxième application peut être nécessaire si les insectes causent toujours des dommages.
	Mineuse marbrée	315 g/ha	PRÉFLORAISON : une application seulement. Appliquer au moment de la ponte. POSTFLORAISON : jusqu'à 2 applications. Pour supprimer les populations de première génération, effectuer l'application immédiatement après la chute des pétales. Pour la suppression des deuxièmes et troisième générations, traiter au moment de la ponte.
	Puceron rose du pommier	160 g/ha	PRÉFLORAISON : une application seulement. Appliquer lorsque les colonies de pucerons apparaissent du stade de la pointe verte jusqu'au stade du bouton rose, avant que l'enroulement des feuilles ne survienne. POSTFLORAISON : jusqu'à 2 applications. Traiter avant que l'enroulement des feuilles ne survienne.

NE PAS EFFECTUER PLUS DE 2 APPLICATIONS PAR SAISON (MAXIMUM DE DEUX APPLICATIONS EN POSTFLORAISON OU UNE APPLICATION EN PRÉFLORAISON ET UNE APPLICATION EN POSTFLORAISON).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Appliquer avant que les populations d'insectes atteignent un niveau dommageable. Utiliser les doses plus élevées pour les fortes infestations et pour bénéficier d'une meilleure suppression résiduelle. Effectuer un dépistage des populations d'insectes et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Ne pas effectuer plus d'une application en préfloraison. Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison (maximum de deux applications en postfloraison ou une application en préfloraison et une application en postfloraison). Ne pas appliquer plus de 770 g de produit à l'hectare, par saison et par récolte. L'insecticide ACTARA 25WG peut être appliqué jusqu'à 60 jours avant la récolte (délai d'attente avant la récolte de 60 jours). Attendre au moins 10 jours entre les applications. Un volume de pulvérisation minimal de 1000 litres d'eau/ha est recommandé. Si l'on a besoin de moins de litres de solution à l'hectare pour assurer une couverture adéquate, modifier le volume de pulvérisation en conséquence, tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (rapport entre les grammes de produit et les litres d'eau).

REMARQUES : NE PAS APPLIQUER L'INSECTICIDE ACTARA 25WG PENDANT LA FLORAISON.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer l'insecticide ACTARA 25WG après la préfloraison (début du stade du bouton rose) ou avant la postfloraison (stade de la chute des pétales). Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur des végétaux en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Cela est particulièrement important si des vergers en floraison se trouvent à proximité (voir les recommandations pour éviter la dérive du brouillard de pulvérisation pour plus d'information). Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Cette restriction ne s'applique pas aux cultures en floraison (telles que les pommes de terre) qui ne sont pas attractives pour les abeilles. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

CULTURE	INSECTE	DOSE DE PRODUIT (g/ha)	REMARQUES
Poiriers Poiriers de Chine	Psylle du poirier Charançon de la prune	315 à 385 g/ha	POSTFLORAISON seulement: jusqu'à 2 applications. Psylle du poirier : Effectuer une première application immédiatement après la chute des pétales. Une deuxième application peut être nécessaire si les insectes causent toujours des dommages. Charançon de la prune : Effectuer une première application immédiatement après la chute des pétales. Une deuxième application peut être nécessaire si les insectes causent toujours des dommages.

NE PAS EFFECTUER PLUS DE 2 APPLICATIONS PAR SAISON.

Appliquer avant que les populations d'insectes atteignent un niveau dommageable. Utiliser les doses plus élevées pour les fortes infestations et pour bénéficier d'une meilleure suppression résiduelle. Effectuer un dépistage des populations d'insectes et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. L'insecticide ACTARA 25WG peut être appliqué jusqu'à 60 jours avant la récolte (délai d'attente avant la récolte de 60 jours). Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison. Ne pas appliquer plus de 770 g de produit à l'hectare, par saison et par récolte. Attendre au moins 10 jours entre les applications. Un volume de pulvérisation minimal de 1000 litres d'eau/ha est recommandé. Si l'on a besoin de moins de litres de solution à l'hectare pour assurer une couverture adéquate, modifier le volume de pulvérisation en conséquence, tout en utilisant la même concentration de pulvérisation (rapport entre les grammes de produit et les litres d'eau).

REMARQUES : NE PAS APPLIQUER L'INSECTICIDE ACTARA 25WG PENDANT LA FLORAISON.

Précautions relatives aux pollinisateurs

Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison.

Ne pas appliquer l'insecticide ACTARA 25WG avant la postfloraison (chute des pétales). Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur des végétaux en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Cela est particulièrement important si des vergers en floraison se trouvent à proximité (voir les recommandations pour éviter la dérive du brouillard de pulvérisation pour plus d'information). Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Cette restriction ne s'applique pas aux cultures en floraison (telles que les pommes de terre) qui ne sont pas attractives pour les abeilles. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta protection des cultures Canada, Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta protection des cultures Canada, Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta protection des cultures Canada, Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

(SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B)*

PETITS FRUITS (~~GROUPE DE CULTURES 13~~)*

Insecte	Dose de produit (g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Délai avant la récolte (jours)	Remarques
Charançons (<i>Otiorhynchus sulcatus</i> , <i>Sciopithes obscurus</i>)	210-280	Volume d'eau suffisant pour bien couvrir le feuillage. Utiliser au moins 100 L/ha.	7	3	Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables. Utiliser des doses plus fortes lorsque l'infestation est plus grande. Application terrestre seulement. Ne pas appliquer par voie aérienne. Maximum de 2 applications par saison de croissance.

Avis de modification

* ~~Groupe de cultures 13B : bleuets en corymbes et nains, raisins de Corinthe, sureau, groseilles et airelles myrtilles.~~ * Groupe de cultures: fruits d'Aronia, bleuets, en corymbes et nains, gadeliers, goyavier du Chili, raisins de Corinthe; noir, rouge, Sureau, épine-vinette commune, groseille à maquereau, canneberge, viorne trilobée, chèvrefeuille, comestible, airelle myrtille, jostaberry, amélanchier, lingonberry, native current, salal, argousier, cultivars, variétés, et/ou hybrides.

Restrictions concernant les rotations

Les champs traités peuvent être réensemencés immédiatement après la récolte ou dès que possible après la dernière application avec les cultures indiquées sur la présente étiquette ou avec du sorgho, du blé, de l'orge et du canola. Les cultures-abri utilisées pour lutter contre l'érosion ou améliorer le sol pourront être ensemencées dès que possible après la dernière application. Toutefois, la culture-abri ne pourra servir à la paissance ni être récoltée pour l'alimentation humaine ou animale. Pour toutes les autres cultures, observer un délai de 120 jours avant de semer.

Recommandations pour la gestion de la résistance :

Gestion de la résistance, insecticide ACTARA 25WG, insecticide du groupe 4 (classe des néonicotinoïdes). Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide ACTARA 25WG et à d'autres insecticides du groupe 4. Les individus résistants peuvent devenir dominants dans la population d'insectes si ce groupe d'insecticides est utilisé à répétition dans le même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide ACTARA 25WG ou d'autres insecticides du groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides/insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et faisant place à des méthodes de lutte culturale ou biologique ou à d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.